

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57

Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

L'an deux mille seize, le six décembre, à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, M. Jean-Pierre GLINEL, Mme Valérie LEMAITRE, M. Silvère METAIRIE, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, Mme Simone MOUZANUIK, Mme Fabienne AUDOUARD, M. Joël BARBIER, Mme Sophie BIZOUARD, M. Frédéric DRAPIER, Mme Sylvie DUMONT, M. Olivier FRIMOUT, Mme Sylvie GUERIN, M. Tony LAÏSSOUB, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Isabelle LELOUP

Étaient absents excusés : Mme Yvelise BOUVIER, M. Thierry ENOUF, M. Philippe GASNIER, Mme Betty GODIN, M. Claude LE GAL, M. Benoît LETELLIER

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme Yvelise BOUVIER à Mme Sylvie DUMONT, M. Thierry ENOUF à Mme Béatrice DESMOUCEAUX, M. Philippe GASNIER à M. Joël BARBIER, Mme Betty GODIN à Mme Isabelle LELOUP, M. Claude LE GAL à Mme Simone MOUZANUIK, M. Benoît LETELLIER à M. Silvère METAIRIE

Participants : M. MOUCHEL, DGS

Secrétaire : Mme Valérie LEMAITRE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Valérie LEMAITRE est désignée pour remplir cette fonction.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2016

Madame le Maire soumet le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 novembre 2016 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Votants : 23

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 2 (2 membres absents au conseil municipal du 08/11/2016)

Le compte-rendu du 8 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de présenter les points de l'ordre du jour soumis à délibération et d'aborder les rapports des commissions à la suite.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON – CREATION AU 1^{ER} JANVIER 2017

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne fusionne avec la Communauté de Communes d'Evrecy Orne Odon et s'appellera Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Cette fusion implique une modification de la gouvernance au sein de cette nouvelle communauté de communes et se traduit par une nouvelle répartition des membres.

Selon la répartition légale (en attente de confirmation par arrêté préfectoral), le Conseil Communautaire sera composé de 38 membres répartis en fonction de la population INSEE 2016 de chaque commune.

Pour la commune de Saint Martin de Fontenay (commune de plus de 1 000 habitants et nombre de sièges inférieur au nombre de sièges dont elle disposait précédemment), la nouvelle répartition légale conduit à organiser de nouvelles élections des conseillers communautaires sur la base de 4 sièges au lieu de 7.

Selon le Code Général des Collectivités territoriales qui fixe les règles de la répartition des sièges, la diminution du nombre de sièges conduit la commune de Saint Martin de Fontenay à organiser de nouvelles élections **parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour.**

Il semble qu'aucune disposition ne prévoit les modalités de dépôt de ces nouvelles listes. Cependant pour la bonne forme de l'organisation de ce scrutin, un courrier a été envoyé à chaque délégué communautaire sortant pour les inviter à manifester leur candidature dans les meilleurs délais par écrit et à déposer à l'accueil de la mairie des bulletins au format A 6 (105 mm x 148 mm) avec leur liste au plus tard la veille du scrutin.

Une note d'information était jointe au courrier concernant la nouvelle gouvernance de la Communauté de Communes et les modalités d'élection des conseillers communautaires.

Conseillers communautaires	Liste majoritaire – liste A	Liste minoritaire – liste B
Sortants	<i>PIERSIELA Martine MALAQUIN Jean-Louis DESMOUCEAUX Béatrice GLINEL Jean-Pierre LEMAITRE Valérie METAIRIE Silvère</i>	<i>BARBIER Joël</i>
Candidats à la nouvelle CDC	PIERSIELA Martine MALAQUIN Jean-Louis GLINEL Jean-Pierre LEMAITRE Valérie	BARBIER Joël

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à procéder aux opérations électorales. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Vote à bulletin secret et signature de la liste d'émargement

Délibération n° MA-DEL-2016-065

Nombre de votants : 23

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 23

Résultats du vote - Ont obtenu :

Liste A :

PIERSIELA Martine : 19 voix
MALAQUIN Jean-Louis : 19 voix
GLINEL Jean-Pierre : 19 voix
LEMAITRE Valérie : 19 voix

Liste B :

BARBIER Joël : 04 voix

Sont élus conseillers communautaires à compter du 1^{er} janvier 2017 pour siéger au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon :

**Mme PIERSIELA Martine
M. MALAQUIN Jean-Louis
M. GLINEL Jean-Pierre
Mme LEMAITRE Valérie**

SYNDICAT D'EAU AU 1^{er} JANVIER 2017 – DESIGNATION DU DELEGUE RESEAU

Le SIDEP (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Potable) de la Région de May sur Orne devra cesser ses activités le 31 décembre 2016 et une nouvelle organisation sera mise en place par RESEAU (syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen).

Un collège territorial de l'Eau va être créé regroupant notre syndicat, celui d'Ifs/Bourguébus et la commune de Fleury sur Orne.

La représentativité prévue dans les nouveaux statuts de RESEAU sera d'un représentant par commune et par tranche de 2 000 habitants. Pour avoir un délégué supplémentaire, la population de la commune devra augmenter d'au moins la moitié de cette tranche.

Il nous faut donc élire un représentant de la commune qui siègera au collège territorial de l'Eau.

Pour information : élus délégués au SIDEP

Titulaires	Suppléants
Frimout Olivier	Glinel Jean-Pierre
Letellier Benoît	Audouard Fabienne

Appel à candidature pour siéger au sein du collège territorial de l'Eau : Monsieur Benoit LETELLIER

Délibération n° MA-DEL-2016-066

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la candidature de Monsieur Benoît LETELLIER pour siéger au sein du collège territorial de l'eau.

Désignation éventuelle d'un suppléant : accord de principe à l'unanimité pour la désignation de Monsieur Olivier FRIMOUT en qualité de suppléant.

En ce qui concerne les statuts, le Président a eu confirmation de la Préfecture que la délibération est à prendre par le Comité Syndical dans lequel siègent les représentants des communes. Les communes n'ont donc pas à se prononcer sur ces nouveaux statuts.

PLAN LOCAL D'URBANISATION - APPROBATION DES ORIENTATIONS DU PADD

Suite au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et à la décision du Conseil Municipal du 28 septembre 2016, M. PICARD, Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Orne, a souhaité rencontrer les élus de Saint Martin de Fontenay. Une réunion d'information a été organisée le mardi 22 novembre 2016 en présence de :

- Monsieur PICARD, Président de la CCVO
- Monsieur PAGNY, Vice-Président en charge de la commission Développement économique et Aménagement de l'Espace
- Monsieur DOLIGEZ du Cabinet d'Etudes Aménagéo chargé de l'élaboration de notre PLU.

Après avoir exprimé son désaccord sur notre décision du retrait sur la proposition de carte du PADD des bulles «Espace 1 » et « Espace 2 » de développement économique, il a informé les membres du Conseil Municipal des dernières démarches concernant le projet logistique.

Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 12 juillet 2016 portant demande de mise en compatibilité du Scot et des documents d'urbanisme des communes concernées (Fleury/Orne, Saint Martin de Fontenay, lfs) dans le cadre du projet Logidis, Monsieur PICARD a fait part :

- d'une lettre conjointe des Présidents de la CCVO et de Caen la Mer au Préfet, demandant une réduction du périmètre du Programme d'Intérêt Général (PIG) concernant le contournement sud de Caen en date du 9 septembre 2016
- de la réponse du Préfet en date du 18 octobre 2016 portant engagement d'une modification du PIG afin de permettre de construire une plateforme logistique pour le groupe Carrefour.

Monsieur PICARD s'est entretenu dernièrement avec un haut responsable de Carrefour qui lui a confirmé l'intérêt porté sur le site de Fleury sur Orne.

Si le projet logistique s'implante sur l'espace 1, il y aurait un intérêt stratégique et communautaire à implanter une zone d'activités à proximité immédiate de ce site (espace 2 justifié).

Après les discussions qui ont suivi l'intervention de Monsieur PICARD, Madame le Maire :

- ✓ fait référence au PADD présenté lors de la réunion des Personnes Publiques Associées du 20 juillet 2016 :

« Sur la commune, l'extension urbaine à vocation dominante d'activités économiques pourra porter de l'ordre de 23 hectares partie de l'espace 1 et espace 2 ».

- ✓ propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur la proposition suivante :
 - Réintégration des espaces de développement économique 1 et 2
 - Espace 1 : maintien de la surface de 8 hectares pour Saint Martin de Fontenay pour le projet logistique dont la surface totale sera de 28 hectares
 - Espace 2 : maintien de la surface de 15 hectares environ pour des activités économiques d'intérêt communautaire. Cette surface correspond à la surface de la zone d'activités prévue dans le projet de territoire de la communauté de communes de la Vallée de l'Orne sur la commune de Fontenay le Marmion).

Délibération n° MA-DEL-2016-067

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la modification de la délibération n° MA-DEL-2016-047 du 28 septembre 2016

CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE (EPFN)

En avril dernier, nous avons sollicité l'EPFN au titre du fonds friches pour la réalisation d'une étude de reconversion portant sur une zone d'activité située « avenue Léonard Gilles et rue de la Mine » avant d'engager des travaux de démolition/dépollution de bâtiments.

Ces demandes d'interventions ont reçu un avis favorable du comité régional foncier en avril et elles ont été validées en juin.

Nous devons à présent signer la convention d'intervention.

Pour information – article 5 :

« Financement de l'intervention :

L'enveloppe maximale allouée pour les travaux s'élève à 280 000 € HT soit 336 000 € TTC.

Le financement de l'intervention est réparti de la façon suivante :

- 35 % du montant HT à la charge de la Région Basse-Normandie
- 45 % du montant HT à la charge de l'E.P.F. Normandie
- Le solde du montant à la charge de la collectivité est de 56 000 € HT maximum».

Délibération n° MA-DEL-2016-068

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention avec l'EPFN et tous actes s'y rapportant.

REGIE COMENIUS – SOLDE

Cette régie a été créée lors du projet Comenius mené par l'équipe enseignante de l'école primaire Charles Huard « Projet Européen ».

Ce projet ayant pris fin, le Conseil Municipal a pris une délibération pour mettre fin à cette régie. Toutefois, à ce jour, nous ne sommes pas en mesure de solder les comptes car il manque la copie de certains justificatifs de paiement pour un montant de 130.31 €.

1^{ère} solution :

- Mise en cause du régisseur
- Procès-verbal constatant le déficit de 130.31 €
- La commune doit établir un ordre de versement
- La Trésorerie procède à une décision budgétaire du régisseur
- Le régisseur demande une remise gracieuse
- La commune doit prendre une délibération constatant le déficit de la régie.

2^{ème} solution :

- La commune peut prendre directement une délibération expliquant que les factures ont été égarées et non retrouvées à ce jour. Le régisseur a fait son possible pour obtenir des copies auprès des entreprises concernées mais pour certains titres de paiement comme des tickets de péage d'autoroute, il n'est possible d'obtenir de copie.
- Le Conseil Municipal décide de ne pas mettre en cause le régisseur et de prendre à sa charge les 130.31 €.
- La commune établira un mandat à l'article 678
- La régie est ainsi clôturée.

Délibération n° MA-DEL-2016-069

Votants : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la 2^{ème} solution, c'est-à-dire de prendre à sa charge les 130.31 €.

VENTE DE L'ANCIENNE MAISON DE RETRAITE

Madame le Maire demande au conseil municipal de traiter le point suivant à huis clos.

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil municipal accepte le huis clos

Retour à la séance publique

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

➤ **Commission Bibliothèque**

La commission s'est réunie le 23 novembre dernier avec à l'ordre du jour les points suivants :

- Bilan de l'exposition BD
- Animation poésie
- Tablette numérique (mise en place en janvier 2017)
- Boîte numérique
- Jeux de société
- Informations sur le budget
- Projets 2017
- Expo Photos
- Informations

CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES – ADHESION A LA BOITE NUMERIQUE

Une réunion de présentation de la boîte numérique a eu lieu le 4 novembre dernier pour les usagers des bibliothèques partenaires du département à la suite de laquelle une proposition d'adhésion à l'offre de ressources numériques est proposée aux collectivités.

Préambule :

La bibliothèque du Calvados a pour objectif de favoriser la lecture publique sur le territoire départemental en soutenant un réseau de bibliothèques publiques. A cet effet, elle met à disposition des bibliothèques du territoire des ressources de différentes nature et adaptées à leurs besoins.

Pour permettre à ce réseau de répondre au mieux aux attentes des usagers et face au caractère incontournable de l'outil numérique, le Département du Calvados, en concertation avec les bibliothèques du réseau départemental a souhaité mettre un accent particulier sur les ressources numériques.

Pour répondre à ce projet de développement et d'accessibilité des ressources numériques dans les bibliothèques, le Département du Calvados propose, depuis 2012, un service de mise à disposition d'un bouquet de ressources numériques payantes aux bibliothèques de son réseau.

Cet outil, intitulé « la boîte numérique » a ainsi été ouvert progressivement de 9 à 29 bibliothèques partenaires.

La bibliothèque du Calvados souhaite aujourd'hui en proposer l'accès à l'ensemble des bibliothèques de son réseau afin d'avoir une couverture numérique territoriale la plus large possible.

Objet de la convention :

« La présente convention de coopération a pour objet de favoriser le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Département du Calvados. »

Durée du contrat :

Une durée de 12 mois soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Parmi les obligations de la commune :

Participation financière fixée à 0.15 € par habitant soit 386.25 € pour Saint Martin de Fontenay

Un accord de principe a déjà été demandé par mail aux membres du Conseil Municipal mais il faut à présent délibérer en séance.

Délibération n° MA-DEL-2016-070

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental ainsi que tous actes s'y rapportant.

➤ Commission Gestion des Personnels

- Une réunion des personnels a eu lieu le jeudi 1^{er} décembre 2016 pour la présentation de la mise en œuvre du RIFSEEP dans les collectivités (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expérience et de l'Engagement Professionnel)
- Départ en retraite d'un agent : délibération sur l'attribution d'un cadeau de départ de l'agent pour un montant de 250 €.

Délibération n° MA-DEL-2016-071

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'attribution d'un cadeau d'un montant de 250€ pour le départ à la retraite d'un agent.

- Pot du personnel : report au vendredi 16 décembre 2016.

➤ Commission Finances

- Un certificat administratif a été pris le 14 novembre dernier. Il concerne le transfert de la somme de 3 775 € de l'article 020 vers l'article 1641 pour l'insuffisance de crédits sur l'article 1641 et ce afin de pouvoir régler les échéances d'emprunts d'octobre et de novembre.
- Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement au titre de l'exercice 2015 : la Commission Permanente du Conseil Départemental du Calvados, lors de sa séance du 21 novembre 2016, a attribué à la commune une dotation d'un montant de 43 604.85 € (au lieu de 47 967.16 € montant estimatif) au titre de l'année 2016 (cf. CM du 8/11/2016)

➤ Commission Travaux Urbanisme PLU

• **Point sur les travaux en cours en lien avec le Syndicat Routier**

- Aménagement RD 89 – rue de Biganos : dossier subventionné par le Conseil Départemental du Calvados au titre des amendes de police. La dépense subventionnable est plafonnée à 40 000 € HT et le taux de la subvention s'établit à 40%. Le montant des travaux éligibles étant de supérieur au plafond, le montant de la subvention s'établirait donc à 16 000 € HT.
- Aménagement de la RD 562 - route d'Harcourt : Les travaux ont pris un peu de retard suite à quelques difficultés. Un passage piéton et une place de parking supplémentaire ont été ajoutés.
- Démarrage des travaux sur le chemin de Trotteval
- Fibre optique : Pour alimenter le hameau de Verrières, il n'y a pas de lignes enterrées qui permettent de passer le réseau de fibre en souterrain. La seule solution proposée par le Conseil Départemental est la pose de poteaux en bois le long du chemin de Trotteval. M. GLINEL précise qu'il a demandé au Conseil Départemental une participation au financement des travaux de génie civil pour passer ce réseau en souterrain mais que celle-ci a été refusée.
Le conseil municipal regrette fortement que le Conseil Départemental ne propose que la pose de poteaux au Hameau de Verrières ce qui entre en contradiction avec la politique d'effacement coordonnée des réseaux engagée dans la collectivité. Toutefois, il est convenu, par souci d'égalité d'accès à la fibre optique que le Hameau de Verrières doit être également raccordé.

• **Commission PLU** : le jeudi 8 décembre 2016 à 18 h 30

M. GLINEL signale que la commission PLU travaille sur le zonage du PLU et affine les orientations d'aménagement.

Parmi les secteurs identifiés comme des zones à réhabiliter ou à construire dans les orientations du plan d'aménagement et de développement durable (PADD), la commune se réservera le droit au cas par cas et en fonction des projets, de procéder à l'acquisition de terrains par le droit de préemption urbain ou par négociation.

• **Zone d'activités en cours de requalification – traitement de la zone Z10**

Le 29 juillet 2016, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture était venu, accompagné des services de la DREAL et de la DDTM, présenter les risques d'effondrement localisés de la Zone Z10 liés aux galeries de mines et faire part de la responsabilité de l'Etat.

Les 2 options face à ce risque sont :

- Soit le confortement des galeries (environ 1.2 M€) par comblement (4 000 m³ de vide à combler avec une dalle ferrailée ancrée
- Soit l'expropriation avec démolition et mise en sécurité : environ 1 M€ (371 k€ de valeur des biens/domaines et 610 k€ de travaux de démolition et de sécurisation.

Suite à cette réunion, une rencontre a eu lieu le mardi 29 novembre 2016 à la préfecture avec les propriétaires des parcelles concernées afin d'échanger sur une éventuelle expropriation. Une période de négociation aura lieu entre les services de l'Etat et les propriétaires.

Commission Enseignement

• **Collège Guy de Maupassant – Conseil d'administration du 7 novembre 2016** (compte-rendu consultable en mairie) :

- Contenu et organisation de l'action éducatrice (mise en place des différentes commissions, bilan de rentrée)
- Contenu matériel et financier
- Passation des conventions et marchés
- Questions diverses.

- Ecole primaire Charles Huard - Préparation de la rentrée 2017 - prévision d'effectifs attendus en septembre 2017 : 191 élèves (communication en date du 25 novembre 2016 de la Direction Académique des services de l'Education Nationale)

Syndicat Intercommunal de Musique et de Danse (*compte-rendu est consultable en mairie*)

Le Conseil Syndical s'est réuni le 24 novembre 2016 avec à l'ordre du jour :

- Rentrée 2016-2017
- Classe de solfège – logimobil
- Travaux à l'école de musique
- Costumes de danse
- Contrat du professeur de piano
- Questions diverses.

INFORMATIONS

- La 37^{ème} édition du Tour de Normandie cycliste – épreuve internationale, Professionnelle : elle se déroulera cette année du lundi 20 mars 2017 au dimanche 26 mars 2017. Le parcours empruntera les routes des 5 départements normands.

Saint Martin de Fontenay : arrivée de Saint André sur Orne de la RD 562 A avec la rue de Stockstadt, rue principale, croisement RD 562 A et RD 89, direction Fontaine Etoupefour rue des Canadiens sur Saint André sur Orne

Avis du maire : Avis favorable.

- Arrêté préfectoral en date du 7 novembre 2016 autorisant la SARL Centrale Biogaz de Bellengreville à exploiter une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Bellengreville.
- Dégradations au niveau de l'école primaire – classe Grande Section et de l'école de musique dans la nuit du mercredi 16 au jeudi 17 novembre 2016 avec démarrage de feu. Prochaine comparution au Tribunal de Grande Instance fixée le 19 décembre à 14h00.

- Calendrier électoral

Elections	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour
Présidentielles	Dimanche 23 avril 2017	Dimanche 7 mai 2017
Législatives	Dimanche 11 juin 2017	Dimanche 18 juin 2017
Sénatoriales	Dimanche 24 septembre 2017	

Le planning des permanences sera présenté lors du Conseil Municipal courant janvier. Disponibilité à prévoir dès à présent.

- Projet de modification n°1 du SCOT – mise à disposition du rapport d'enquête publique : consultable en mairie
- Question de Mme Sylvie GUERIN concernant l'avenir des conteneurs suite à l'ouverture de la plateforme de déchets. M. GLINEL répond que cette question va être débattue au SMICTOM et que la commune de St Martin de Fontenay a demandé à être « commune test » pour l'enlèvement des conteneurs de plastiques et cartonnettes.
- *Date à retenir : Le prochain Conseil Municipal prévu le mardi 21 décembre 2016 à 18h30 est annulé et reporté en janvier 2017.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.